



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

## Point de situation

La première étape des travaux engagés depuis plusieurs années par le SNOP FO se concrétise par le passage au CSAM du 14 mars. Pour mémoire le but est avant tout de pouvoir élargir notre base de recrutement via le concours. Actuellement faute de candidats la majorité des recrutés le sont soit par CNOI niveau BAT ou bien via des passerelles de la fonction publique de catégorie B à catégorie B. Tout cela sans passer de concours et sans jamais ouvrir un code des transports. Les manques sont criants dans bien des ports. Le SNOP FO était prêt en 2023 pour l'élargissement de notre vivier de recrutement au concours mais cela n'a pas été le cas de tous.

Ce qui est validé dans cette première phase :

- La modification de nos statuts afin d'exister en dehors du CT et permettre une ouverture plus large au **concours**, principalement pour la marine marchande et la marine nationale. Ce sont nos viviers historiques. A voir si cela sera suffisant.
- La garantie, suite au mouvement sociale du SNOP FO, du maintien des effectifs dans la mesure ou nous avons des candidats,
- L'accessibilité à l'échelle lettre A pour les HC et CPC,
- La création du 3<sup>ème</sup> grade de lieutenant exceptionnel (LE) IB 725 pour les OPA avec alignement des grilles des responsables de capitainerie sur les LE.
- La carte professionnelle,
- L'arrêté uniforme.

Cette première étape déjà forte en avancée va nous permettre de recruter plus largement via **le concours** dès 2025. Nous avons suffisamment perdu de temps.

La deuxième étape est déjà en œuvre. Tout n'a pas été validé dans la première phase. Elle doit se concrétiser avant la fin de ce premier semestre. Un planning est validé par l'administration.

- **mars** - recrutement,
- **avril** - rémunération,
- **mai** - évolution statutaire,
- **juin** - emploi fonctionnel,
- **juillet** - passage au guichet unique.

Ci-dessous ce qui doit être négocié dans cette deuxième phase et déjà acté dans le principe par l'administration:

- Valider définitivement les diplômes et brevets,



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

- Le taux pro/pro des lieutenants exceptionnels. Pour le moment l'administration propose seulement 8% des effectifs en 2024 pour finir à 18% sous 3 à 4 ans. A nous de les faire évoluer.
- L'échelonnement des grilles de LE.
- Faire un focus sur les emplois fonctionnels : nombre, accessibilité...
- Tout comme pour les lieutenants l'attractivité des capitaines doit également passer par une revalorisation indiciaire :
  - L'échelle lettre A ne doit être qu'une étape,
  - La revalorisation des capitaines est acquise. A nous d'obtenir le maximum. Pour ce faire le SNOP FO veut s'aligner sur la grille des attachés soit pour les C2 un sommital à 766IM et les C1 un sommital à 821IM,
  - Une meilleure accessibilité aux grilles des HC et CPC.
- Enfin l'indemnitaire doit suivre les évolutions indiciaires. Les 800 euros minimum de complément dit géographique pour tous doit être acté dès la note de gestion 2024.
- L'uniforme : son obligation statutaire doit entraîner une prise en compte pécuniaire.
- Une fois tout cela négocié la validation doit se faire en juillet via le guichet unique.

Il ne suffit pas de revendiquer pour avoir des avancées. Il faut les argumenter, les étayer, imposer des réunions et forcer la négociation. Tout cela ne se fait pas en un jour et le SNOP FO a dû à plusieurs reprises passer par un mouvement social et sans le soutien des autres organisations. Si de par ailleurs le calendrier de l'AC pour cette seconde phase n'était pas tenu ou si nos attentes ne se concrétisent pas le SNOP FO appellera une nouvelle fois à un mouvement social sur la base de points bloquants concrets. Pour le SNOP FO l'heure est à la négociation sur une base argumentaire étayée. Nous n'appelons donc pas à suivre la grève du 12 mars qui nous semble prématurée.

### Remarque :

Le dossier sur la pénibilité montée par le SNOP FO fait plus d'une vingtaine de pages et a nécessité plusieurs mois de recherche et de dialogue avec nos administrations de tutelles. Au final nos administrations de tutelles l'ont validé et présenté vers le ministère des Finances. Toutefois pour le moment ce dernier bloque. Si ce sujet n'évolue pas il faudra nous mobiliser fortement pour nous faire entendre. A nous de définir le timing le plus propice.

*Stéphane*<sup>FO</sup> LUCAS